

# Maison de la Mobilité TPM



Vous accompagne dans tous vos déplacements

Du 16 au 22 septembre 2019

## SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

Déplacez-vous autrement !

Ateliers, initiations, quizz, ...



MÉTROPOLE  
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

PDU  
Plan de Déplacements Urbains  
Ensemble, vers une nouvelle mobilité

CARQUEIRANNE • LA CRAU • LA GARDE • HYÈRES • OLLIOULES • LE PRADET • LE REVEST-LES-EAUX • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LA SEYNE-SUR-MER • SIX-FOURS-LES-PLAGES • TOULON • LA VALETTE-DU-VAR

Se déplacer en toute sécurité\*

# Mobi'Quizz TPM

Participez au **Mobi'Quizz TPM** et gagnez un Vélo à Assistance Électrique, des cartes réseau Mistral, Zou! et SNCF, des voyages vers les îles d'Or, des billets de téléphérique, des balades en gyropode, des places de spectacles à Châteauvallon, etc.

### Question 1

Combien y a-t-il de km d'aménagements cyclables sur le territoire de la Métropole TPM (pistes, bandes cyclables...)?

- 125 km  215 km  269 km

### Question 2

Que signale ce panneau ?



- Une aire piétonne  
 Une voie verte  
 Une zone de rencontre

### Question 3

Combien de temps, en moyenne, nécessitent 2 km à pied en ville ?

- 36 minutes  24 minutes  16 minutes

### Question 4

Il est fortement recommandé par l'OMS de parcourir 30 minutes de marche pour sa santé :

- Tous les jours  
 1 fois par semaine  
 3 fois par semaine

### Question 5

Lequel de ces modes de transport n'est pas un mode actif ?

- Le scooter électrique  La marche  
 Le vélo

### Question 6

En ville, quel est le mode de transport le plus rapide pour effectuer un trajet de 3 km ?

- La voiture  Le vélo  La marche

### Question 7

La Maison de la Mobilité TPM est un lieu d'information, de sensibilisation où il est possible d'être conseillé sur ses déplacements à pied et à vélo.

- Vrai  Faux

### Question 8

Quelle est la vitesse maximale autorisée sur un VAE (Vélo à Assistance Électrique) en bénéficiant de l'assistance électrique ?

- 15 km/h  25 km/h  50 km/h

Les réponses sont à remettre directement à la Maison de la Mobilité TPM, 34 rue d'Alger à Toulon

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 18h

\* Safe walking & cycling

Nom..... Prénom.....

Adresse ..... Ville ..... Code Postal .....

Adresse mail valide et/ou numéro de téléphone .....

« J'atteste avoir pris connaissance du règlement de participation »  « J'atteste être majeur (minimum 18 ans) ».

**VOIR RÈGLEMENT DE JEU AU VERSO**

# RÈGLEMENT DE JEU Mobi'Quizz TPM

**ARTICLE 1 :** la Semaine Européenne de la Mobilité est une campagne dont l'objectif est de sensibiliser les citoyens à la pratique d'une mobilité respectueuse de l'environnement et à l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture personnelle (modes actifs, transports en commun, covoiturage, auto partage, nouveaux véhicules électriques individuels...).

La thématique 2019 « Safe walking & cycling » vise à mettre en lumière la circulation sécurisée à pied et à vélo.

Cet évènement contribue ainsi à éveiller les prises de conscience pour la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et au réchauffement climatique.

À l'occasion de la 1<sup>ère</sup> édition de la Semaine de la Mobilité TPM, la Maison de la Mobilité TPM organise du 3 au 21 septembre 2019, un jeu concours intitulé « Mobi'Quizz ».

**ARTICLE 2 :** la participation à ce jeu est conditionnée à la participation préalable au quizz proposé par l'organisateur. Seuls les participants ayant validé au moins 7 réponses valides (7 bonnes réponses ou plus sur les 8 questions) pourront prendre part au tirage au sort.

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine à l'exception :

- Du personnel de l'organisateur et de leur famille,
- De toute personne ayant participé à l'élaboration ou la mise en place du jeu,
- Des mineurs.

**ARTICLE 3 :** pour participer, les joueurs devront répondre aux questions dans le formulaire disponible à la Maison de la Mobilité TPM et ses partenaires (les 12 communes de TPM, Région Sud, Téléphérique du mont Faron, réseau Mistral, TLV/TVM, PharmaCycles, Ligne de Chaîne, Q-Park, Clean Energy Planet, le réseau Mistral, Fun 2 Roues, le VéloDrome TPM, le Bureau des Guides, les Bureaux Info Jeunesse) ainsi que sur le site [www.metropletpm.fr](http://www.metropletpm.fr) avant le samedi 21 septembre à 18h, sans oublier de donner leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone, adresse mail). Une seule participation par personne est possible.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs identités ou pour le compte d'autres participants.

**Validité de participation :** pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir indiqué impérativement son nom et son prénom, ses coordonnées complètes (adresse, n° de rue, ville, code postal, adresse mail valide et/ou numéro de téléphone). En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable.
- Avoir coché la case « J'atteste avoir pris connaissance du règlement de participation ».
- Avoir coché la case « J'atteste être majeur (minimum 18 ans) ».

**ARTICLE 4 :** parmi les participants dont le bulletin déposé avant le samedi 21 septembre à 18h et comportant au moins 7 réponses valides, il sera procédé, à un tirage au sort qui déterminera les 68 gagnants.

**Les gagnants se verront attribuer :**

- **1<sup>er</sup> gagnant :** un vélo à assistance électrique (coût d'achat : 800 €).
- **5 participants suivants :** 5 cartes réseau Mistral personnalisées « Découverte » (avec abonnement 30 jours) pour une valeur de 182,5€.
- **5 participants suivants :** 3 cartes 10 voyages cars ZOU! zone 1 (var + communes limitrophes) d'un montant total de (21€ x 3 = 63€) et 2 billets aller/retour zone 1 (var + communes limitrophes) d'un montant total de (5€ x 2 = 10€).
- **5 participants suivants :** 5 cartes de réduction ZOU! 50% - 75% pour les déplacements en TER pour un montant de 150€.
- **5 participants suivants :** 5 lots de 4 voyages aller-retour vers les îles d'Hyères (Porquerolles, Port-Cros, île du Levant au choix) d'un montant de 78€ par lot, soit un montant total de 390€.
- **5 participants suivants :** 5 lots de 3 voyages aller-retour au Téléphérique de Toulon (2 places adulte, 1 enfant) soit 13€ par lot et un montant total de 65€.
- **Le participant suivant :** 2 balades d'1 heure 30 en gyropode sur Toulon - Hyères - Six-Fours-les-Plages - Ollioules (au choix) d'une valeur de 60€.

- **10 participants suivants :** dix baptêmes de cyclisme sur piste au VéloDrome TPM.
- **Le participant suivant :** 2 places pour un spectacle de théâtre à Châteauevallon TPM pour un montant de 58€.
- **20 participants suivants :** des cadeaux promotionnels TPM.
- **10 participants suivants :** des cadeaux promotionnels ZOU!

La valeur des lots est une valeur approximative de 1840€ TTC estimée au moment de la rédaction du présent règlement.

**ARTICLE 5 :** les gagnants du tirage au sort final seront avisés personnellement et recevront les renseignements nécessaires relatifs à leurs lots à la fin de l'opération par mail.

Le tirage au sort sera effectué le vendredi 27 septembre à 16h à la Maison de la Mobilité TPM.

Les lots seront remis aux gagnants à une date ultérieure : Maison de la Mobilité et/ou envoi.

**ARTICLE 6 :** les lots devront être acceptés comme tels et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange ou d'une compensation quelconque, quelle qu'elle soit, et sont non cessibles.

**ARTICLE 7 :** un gagnant du même nom, même prénom, même adresse ou même adresse mail ne pourra gagner qu'une seule fois. Si, pour une raison ou une autre, les coordonnées fournies par l'un des participants gagnants étaient erronées ou incomplètes, ce participant ne pourrait recevoir son lot sans que la collectivité ne puisse être poursuivie.

Si le gagnant ne peut être informé ou si le lot n'est pas réclamé ou retourné dans un délai de 15 jours calendaires suivant le tirage au sort, ce lot sera perdu pour le participant et demeurera la propriété de la Maison de la Mobilité TPM.

**ARTICLE 8 :** toutes coordonnées présentant une anomalie (inexacte, incomplète ou incompréhensible) ne seront pas prises en considération.

**ARTICLE 9 :** la participation au jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement ainsi que la renonciation à toute action de recours.

Le présent règlement pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande.

**La Métropole TPM (Hôtel de la Métropole, 107 Boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 TOULON Cedex 09 - Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00 - E-mail : [contact@metropletpm.fr](mailto:contact@metropletpm.fr))** se réserve à tout moment le droit de prolonger, de modifier, de suspendre ou d'arrêter le concours, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, notamment en cas de force majeure ou de cas fortuit.

**ARTICLE 10 :** les gagnants autorisent la Métropole TPM à diffuser les noms, prénoms, commune de résidence et photographies du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatiques et notamment sur le site Internet de l'organisateur en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article et ceci conformément à la législation en vigueur. Cette autorisation n'est pas une condition à la remise du lot gagné.

**ARTICLE 11 :** la sécurité, la confidentialité et la protection des données sont au cœur des préoccupations de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

La Maison de la Mobilité TPM s'engage à ce que toutes les informations personnelles concernant le participant contenues dans le formulaire de participation au jeu-concours soient considérées comme des informations confidentielles et ne soient utilisées qu'à des fins de traitement du jeu-concours. Elles seront conservées pendant 3 ans, sauf si vous exercez votre droit d'effacement des données vous concernant.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, les participants au jeu-concours de la Maison de la Mobilité TPM disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données personnelles les concernant. Ce droit s'exerce par courrier postal au Délégué à la Protection des données de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à l'adresse : Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée - 107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 TOULON Cedex 9 ; ou par courriel à l'adresse : [donnees\\_personnelles@metropletpm.fr](mailto:donnees_personnelles@metropletpm.fr)